



RÉUNION RÉGULIÈRE

Ville de Richibucto
Le 19 juillet 2022

La réunion régulière du 19 juillet 2022 débute à 19h30.

Présent Stella Richard (maire)
 Dwayne Thompson (maire adjoint)
 Dennis Mazerolle & Lucie Vautour & Marc Babineau (conseillers)
 Mélanie Savoie & Christine Richard (directrices générales)
 Mireille Leblanc (secrétaire)

BIENVENUE AUX VISITEURS

Le Conseil souhaite la bienvenue à tous les visiteurs présents à la réunion.

REVUE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-90

Il est proposé par le conseiller Thompson que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

6 v.) Demande de don (école MFR)

8 iii.) 1^{re} et 2^e lecture de l'arrêté 22-03

8 iv.) 1^{re} et 2^e lecture de l'arrêté 22-04

8 v.) Réunion régulière du mois d'août

8 vi.) Réunion spéciale du 3 août 2022

Appuyé par le conseiller Babineau. Motion adoptée.

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit déclaré.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

22-91

Il est proposé par le conseiller Babineau que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 juin 2022 soit adopté tel que présenté. Appuyé par la conseillère Vautour. Motion adoptée.

22-92

Il est proposé par le conseiller Mazerolle que le procès-verbal de la réunion spéciale du 28 juin 2022 soit adopté tel que présenté. Appuyé par la conseillère Vautour. Motion adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

i. Coalition de citoyen(ne)s concerné(e)s : suivi Stuart Wallace

Monsieur Wallace informe le conseil que la réunion a été annulée sans que l'hôtel soit avisé, alors aucun suivi n'a été effectué.

CORRESPONDANCES

ii. Tournoi de Golf Omnium de l'Acadie 2022

Les membres du Conseil ne peuvent pas assister à l'événement en août. Il a également été noté que la ville de Richibucto organise son propre tournoi de golf chaque année en septembre.

iii. Recherche et sauvetage au sol Tri-Country

Le Conseil souhaite remercier le groupe pour sa lettre, mais il ne fera pas de don cette année.

iv. Plan quinquennal (ministère des Transports et de l'Infrastructure)

Le conseil a reçu une lettre de Jill Green (ministre des Transports et de l'Infrastructure) demandant aux municipalités de soumettre un plan quinquennal à jour, afin d'identifier les priorités et les améliorations qu'elles souhaitent voir dans leurs communautés. Toutefois, vu que l'amalgamation doit avoir lieu au cours de la nouvelle année, le conseil décide d'examiner la question de plus près, car d'autres changements pourraient avoir une incidence sur le plan en question. Plus de détails à venir.

v. 30^e anniversaire Pays de la Sagouine

Le conseil a reçu une invitation de Thierry Arseneau (codirecteur général du Pays de la Sagouine) à participer à la célébration de leur 30^e anniversaire le 23 juillet. La maire Stella Richard et la conseillère Vautour y seront, et leur présence a déjà été confirmée.

vi. Demande de don (école MFR)

Le conseil a reçu une lettre de Marco Hébert (président du conseil des élèves de l'école MFR) demandant des prix ou des dons en argent pour aider à recueillir des fonds pour leurs activités étudiantes 2022-2023.

22-93

Il est proposé par le conseiller Thompson que nous fassions don d'un abonnement au gymnase du Centre Kent-Nord Impérial ainsi qu'un laissez-passer de camping au parc municipal Jardine à l'école MFR pour leurs activités de collecte de fonds. Appuyé par le conseiller Mazerolle. Motion adoptée.

AFFAIRES NON-TERMINÉES

i. 3^e lecture de l'arrêté no. 22-05

22-94

Il est proposé par le conseiller Thompson que la troisième lecture de l'arrêté no. 22-05, un arrêté modifiant l'arrêté no. 19-03 pour adopter l'arrêté de zonage de la ville de Richibucto, soit adoptée telle que présentée. Appuyé par le conseiller Mazerolle. Motion adoptée.

ii. Don pour terrain de jeux à l'École Soleil Levant

22-95

Il est proposé par le conseiller Mazerolle que la Ville de Richibucto fasse un don de 500\$ à l'école Soleil Levant pour leur levée de fonds pour le terrain de jeux communautaire. Appuyé par le conseiller Babineau. Motion adoptée.

AFFAIRES NOUVELLES

i. Estrade

Le comité du festival de pétoncle a discuté de la possibilité d'acheter une estrade qui a été utilisée lors des activités du festival de pétoncle 2022. Cependant, étant donné qu'ils n'ont pas été en mesure de récupérer un reçu de vente légitime du vendeur, y compris le nom de l'entreprise, le numéro d'entreprise, le numéro de TVH, etc. ils n'ont pas été en mesure d'aller de l'avant avec l'achat.

ii. Francine Babineau (remerciement)

22-96

Il est proposé par le conseiller Babineau que nous achetions un cadeau d'une valeur de 200 \$ pour Francine Babineau, en guise d'appréciation et de remerciement pour ses nombreuses années de services de traduction pour la Ville. Appuyé par le conseiller Mazerolle. Motion adoptée.

iii. 1^{re} et 2^e lecture de l'arrêté 22-03

Arrêté modifiant l'Arrêté 19-02; l'Arrêté portant adoption du Plan municipal de la ville de Richibucto.

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 117 de la Loi sur l'urbanisme, le Conseil municipal de la ville de Richibucto, dûment réuni, adopte ce qui suit :

1. L'arrêté no. 19-02, intitulé « L'Arrêté portant adoption du plan municipal de la ville de Richibucto » est modifié :

- a) Afin de changer le zonage actuel de « résidentiel uni et bifamilial » (R1) à « communautaire » (CO) afin de permettre la construction d'une nouvelle garderie pour enfants. La propriété NID (25139403) est située sur la rue High à Richibucto.

2. Ladite modification est indiquée sur la partie pertinente de l'Annexe « B » dudit Arrêté, reproduite à l'Annexe « B-2 » jointe aux présentes et en faisant partie.

22-97

Il est proposé par le conseiller Thompson que la première lecture de l'arrêté no. 22-03, étant un arrêté modifiant l'arrêté no. 19-02 portant adoption du plan municipal de la ville de Richibucto, soit adoptée telle que présentée. Appuyé par le conseiller Babineau. Motion adoptée.

22-98

Il est proposé par le conseiller Mazerolle que la deuxième lecture de l'arrêté no. 22-03, étant un arrêté modifiant l'arrêté no. 19-02 portant adoption du plan municipal de la Ville de Richibucto, soit adoptée telle que présentée. Appuyé par le conseiller Thompson. Motion adoptée.

iv. 1^{re} et 2^e lecture de l'arrêté 22-04

Arrêté modifiant l'Arrêté 19-03; l'Arrêté portant adoption de l'arrêté de zonage de la ville de Richibucto.

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 117 de la Loi sur l'urbanisme, le Conseil municipal de la ville de Richibucto, dûment réuni, adopte ce qui suit :

1. L'arrêté no. 19-03, intitulé « Arrêté portant adoption de l'arrêté de zonage de la ville de Richibucto » est modifié :
 - a) Afin de changer le zonage actuel de « résidentiel uni et bifamilial » (R1) à « communautaire » (CO) afin de permettre la construction d'une nouvelle garderie pour enfants. La propriété NID (25139403) est située sur la rue High à Richibucto.

2. Ledit arrêté est modifié par l'abrogation du paragraphe 8(1) dudit arrêté et son remplacement par ce qui suit :

8(1) Pour l'application du présent arrêté, la municipalité se divise en zones délimitées sur la carte constituant l'annexe B ci-jointe et intitulée Carte de zonage – Ville de / Town of Richibucto datée de juillet 2019 modifiée de la façon indiquée sur l'Annexe « B-2 » jointe aux présentes et en faisant partie.

22-99

Il est proposé par le conseiller Thompson que la première lecture de l'arrêté no. 22-04, étant un arrêté modifiant l'arrêté no. 19-03 portant adoption de l'arrêté de zonage de la ville de Richibucto, soit adoptée telle que présentée. Appuyé par le conseiller Babineau. Motion adoptée.

22-100

Il est proposé par le conseiller Mazerolle que la deuxième lecture de l'arrêté no. 22-04, étant un arrêté modifiant l'arrêté no. 19-03 portant adoption de l'arrêté de zonage de la ville de Richibucto, soit adoptée telle que présentée. Appuyé par le conseiller Babineau. Motion adoptée.

v. *Réunion régulière du mois d'août*

La prochaine réunion ordinaire du conseil municipal de la ville de Richibucto aura lieu le mardi 16 août à 19 heures.

vi. *Réunion spéciale du 3 août 2022*

Il y aura une réunion spéciale pour les membres du conseil le mercredi 3 août 2022.

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DE KENT

Rapport présenté.

COMMISSION DES DÉCHETS SOLIDES

Rapport présenté.

RAPPORT D'INCENDIE

Rapport présenté.

RAPPORT FINANCIER

22-101

Il est proposé par le conseiller Mazerolle que le rapport financier soit accepté tel que présenté. Appuyé par le conseiller Babineau. Motion adoptée.

RAPPORT D'EAU & D'ÉGOUTS

Rapport présenté.

RAPPORT DES COMITÉS

i. *Directrices générales*

Rapport présenté.

ii. Dennis Mazerolle, conseiller

Le conseiller Mazerolle indique que le ministère de l'Environnement a déclaré que la raison pour laquelle il n'a pas participé à la réunion publique avec « Coastal Shells Ltd. » le mois dernier était dû à un manque de ressources. Toutefois, le ministère publiera un document qui répondra à bon nombre des questions et des préoccupations soulevées lors de la réunion (aucune date n'a été fixée pour la publication de ce document). Plus de détails à venir.

22-102

Il est proposé par le conseiller Mazerolle que son rapport soit accepté tel que présenté. Appuyé par le conseiller Thompson. Motion adoptée.

iii. Dwayne Thompson, conseiller

Plus de détails seront apportés lors de la prochaine réunion concernant l'union de toutes les chambres de commerce en une seule grande chambre. Le conseiller Thompson est également inscrit à l'AGA 2022 de l'UMNB (Union des municipalités du Nouveau-Brunswick) qui aura lieu en octobre.

22-103

Il est proposé par le conseiller Thompson que son rapport soit accepté tel que présenté. Appuyé par le conseiller Babineau. Motion adoptée.

iv. Lucie Vautour, conseillère

La conseillère Vautour indique que le sujet principal discuté lors de la réunion du ZAA (zone d'amélioration des affaires) le mois dernier était les fonds pour la rénovation du parc de la rue Main. Plus de détails à venir.

22-104

Il est proposé par la conseillère Vautour que son rapport soit accepté tel que présenté. Appuyé par le conseiller Thompson. Motion adoptée.

v. Marc Babineau, conseiller

La prochaine réunion en personne de l'UMNB (union des municipalités du N.-B.) est prévue en août. Cependant, le conseiller Babineau ne pourra pas y assister.

22-105

Il est proposé par le conseiller Babineau que son rapport soit accepté tel que présenté. Appuyé par le conseiller Mazerolle. Motion adoptée.

vi. *Stella Richard, Maire*

Madame la maire remercie toutes les personnes impliquées pour leur temps et leurs efforts lors des célébrations du 50e festival de pétoncles 2022. L'événement a été un véritable succès !

22-106

Il est proposé par Madame la Maire, Stella Richard, que son rapport soit accepté tel que présenté. Appuyé par le conseiller Babineau. Motion adoptée.

DÉLÉGATIONS & PÉTITIONS

(INTERVENTIONS DU PUBLIC ET AUDITION DES REQUÊTES)

Le conseil prend un moment pour informer les visiteurs que toute information ou tout sujet qu'ils souhaitent voir abordé par le conseil lors des réunions doit faire l'objet d'une demande formelle préalable auprès de la directrice générale.

LEVÉE DE LA RÉUNION

22-107

Il est proposé par le conseiller Babineau que la réunion soit levée à 20 h 42.

Mélanie Savoie
Greffière

Stella Richard
Maire